

# Moderniser les parcs d'activité économique

La communauté d'agglomération du Val Parisis a engagé une démarche pluriannuelle de redynamisation d'un ensemble de parcs d'activité économiques, proches et fédérées, considérées comme prioritaires en termes d'enjeux et de potentiels. L'ambition est de les positionner comme des territoires d'accueil privilégiés à l'échelle francilienne en créant un écosystème économique propice au développement des entreprises et de l'emploi.



Les parcs d'activités vieillissants, concernés par la démarche de redynamisation, et qui souvent incluent des friches ou des parcelles sous-occupées, devront **accueillir de nouveaux acteurs économiques et davantage de salariés**, sans étendre l'urbanisation, mais en apportant une très forte attention à la qualité des bâtis, au traitement des espaces publics, mais aussi à de **nouveaux services inter-entreprises** (restauration, crèches...), à la **transition énergétique** (stations d'avitaillement en carburants moins polluants...), à **l'accessibilité**, qu'il s'agisse de modes actifs ou de transports publics.

Des normes qualitatives seront promues à l'échelle de l'agglomération telles qu'une **charte de qualité environnementale, une certification...** De tels éléments pourront notamment intégrer le volet économique du futur SCOT de l'agglomération.

Des comités de parc favorisant l'implication des acteurs économiques, des outils de communication adaptés et ciblés mettant en avant les atouts du territoire (qualité environnementale, liaisons routières, transports collectifs...), un jalonement routier plus efficient, des liens renforcés avec les entreprises et les associations d'entrepreneurs en accroissant la dynamique d'échanges, de partages d'expériences et de mutualisation déjà existante : tous ces efforts et outils devront tendre vers une redynamisation indispensable de ces parcs d'activité économique.

Au demeurant, cette démarche de redynamisation a aussi pour objectif **d'améliorer la performance et la compétitivité des entreprises** déjà implantées ainsi qu'à les impliquer fortement dans des **logiques collectives et de coopération**.

Certaines opérations de redynamisation, qu'il s'agisse du traitement de friches importantes, de ZAE à remembrer, dont l'accessibilité devra être repensée... nécessiteront des opérations de réaménagement de plus grande ampleur, qu'il appartiendra à la CAVP de mener en fédérant autour d'elles le plus grand nombre de partenaires possible, et notamment du secteur privé, à l'instar de l'opération emblématique menée au profit de la ZAE de Beauchamp-nord (ex-3M).

En plus de ces opérations de redynamisation, l'agglomération lancera une démarche de **création d'une nouvelle zone d'activités économiques**, afin de poursuivre le développement du territoire.

Liens utiles

[Les parcs d'activités](#)